

<input type="checkbox"/> Lundi 07 juillet Tarif journalier 12 €	<input type="checkbox"/> Mardi 08 Tarif journalier 17 €	<input type="checkbox"/> Mercredi 09 Tarif journalier 12 €	<input type="checkbox"/> Jeudi 10 Tarif journalier 17 €	<input type="checkbox"/> Vendredi 11 Tarif journalier 12 €
Activités sportives au gymnase	Central 8 suivi de Jeux au parc des promenades	Création de jeux de société + jeux extérieurs	Sortie Equitation + forêt	Sortie VTT (prévoir vélo et casque) ou randonnée en forêt

Pas de restauration, prévoir pique-nique ou repas à faire réchauffer.

<input type="checkbox"/> Lundi 14 juillet	<input type="checkbox"/> Mardi 15 Tarif journalier 17 €	<input type="checkbox"/> Mercredi 16 Tarif journalier 12 €	<input type="checkbox"/> Jeudi 17 Tarif journalier 17 €	<input type="checkbox"/> Vendredi 18 Tarif journalier 12 €
FERIE	Sortie à Papéa	Visite ferme pédagogique de la Fresnaye	Sortie au lac du Mêle	Sortie en forêt

Pas de restauration, prévoir pique-nique ou repas à faire réchauffer.

<input type="checkbox"/> Lundi 21 juillet Tarif journalier 12 €	<input type="checkbox"/> Mardi 22 Tarif journalier 17 €	<input type="checkbox"/> Mercredi 23 Tarif journalier 12 €	<input type="checkbox"/> Jeudi 24 Tarif journalier 17 €	<input type="checkbox"/> Vendredi 25 Tarif journalier 12 €
Activités sportives au gymnase	Aquaparc La Ferté Macé	Sortie en forêt	Sortie Equitation + forêt	Jeux extérieur et activités diverses

Pas de restauration, prévoir pique-nique ou repas à faire réchauffer.

<input type="checkbox"/> Lundi 28 juillet Tarif journalier 30 €	<input type="checkbox"/> Mardi 29 Tarif journalier 30 €	<input type="checkbox"/> Mercredi 30 Tarif journalier 30 €	<input type="checkbox"/> Jeudi 31 Tarif journalier 30 €	<input type="checkbox"/> Vendredi 1er août Tarif journalier 30 €
---	---	--	---	--

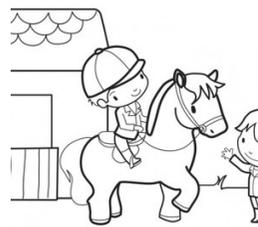
Séjour à la mer (COMPLET)

Commune de Villeneuve en Perseigne

Accueil de loisirs

Du lundi 07 juillet au vendredi 1er août 2025

Pour les enfants de 6 à 14 ans



Equitation



Aquaparc



Papéa



Séjour à la mer



Sortie en forêt

**Date limite des inscriptions:
Mercredi 02 Juillet**

INFO SUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Il ouvrira ses portes tous les jours du lundi 08 juillet au vendredi 02 août, **de 9h00 à 17h00, salle des associations**, à la maison des services publics, possibilité d'un accueil à partir de 8h00 et jusqu'à 18h00.

Les inscriptions sont à faire au plus tôt, pour notre organisation et surtout si vous voulez avoir de la place pour les différentes activités.

Celles-ci seront destinées aux enfants de 6 à 14 ans, domiciliés ou scolarisés sur la Commune de Villeneuve en Perseigne.

La Commune pourra annuler toute activité qui ne recueille pas assez d'enfants et pourra prendre également des dispositions en cas d'intempéries.

Le séjour à la mer

Il se déroulera dans un centre de vacances au cœur du village de Ver sur Mer, tout près du port de pêche et de plaisance et à proximité immédiate de la plage, du lundi 28 juillet au vendredi 1^{er} août.

Pour le trajet, nous mettons en place un déplacement en car.

Plus de renseignements seront donnés ultérieurement pour les inscrits, lors d'une réunion d'information.

Comment s'inscrire ?



Pour inscrire votre enfant, il faut nous adresser :

- ◆ Fiche de renseignement et fiche sanitaire pour 2025 dûment remplie avant le début de l'accueil si vous vous ne l'avez pas déjà fourni (à me demander ou à venir chercher ou à télécharger sur le site de la commune)
- ◆ Le planning d'inscription pour la période des vacances concernées
- ◆ Photocopie du carnet de vaccination
- ◆ **Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident** (sauf pour les enfants scolarisés à l'école Sainte Jeanne d'Arc)
- ◆ **Une attestation CAF pour les familles au quotient familiale sous le niveau B**

Où me joindre ? (Boris GESBERT, directeur ALSH)

☎ Portable ALSH 07 56 10 11 07

☎ Commune 02 43 97 80 15

Email : boris.gesbert@fresnayechedouet.fr

Possibilité de venir me rencontrer à la mairie le mardi, de 14h à 17h45.

Plus d'informations sur <http://villeneuve-en-perseigne.e-monsite.com>

La restauration

Prévoir un repas tous les jours pour votre enfant, soit un pique-nique, surtout pour les sorties ou soit un repas à faire réchauffer, ce qui est possible lorsque les activités se déroulent à la Fresnaye.

En ce qui concerne le goûter, il sera offert à tous les enfants en fin de journée.

A savoir

Pour **les animations en extérieur**, prévoir une tenue adaptée selon le temps de la journée et selon l'activité et surtout une casquette et de la crème solaire pour protéger du soleil.

Pour la sortie à **Central 8**, l'enfant devra choisir entre 2 activités sur les 3 proposées. Merci de nous les préciser à l'inscription. Si vous avez des chaussettes pour le trampoline, vous pouvez les prendre.

Pour **la sortie VTT**, prévoir un VTT en bon état pour rouler en forêt et obligatoirement un casque.

Pour **l'équitation**, le rdv le matin et le soir, se fera au centre équestre de la Ménagerie à la Fresnaye/Chédouet aux heures habituelles.

Prévoir un pantalon et des chaussures fermées.

Pour la sortie **Aquaparc**, prévoir maillot de bain et serviette de bain. Il s'agit d'une grande structure gonflable posée sur un lac. Il n'est pas nécessaire de savoir nager mais l'enfant ne doit avoir aucunes appréhensions dans l'eau.

TARIFS

Voici les tarifs généraux demandés cette année (inscription soit à la semaine, soit à la journée). Les tarifs seront réduits de 10% pour les familles ayant un quotient familial sous le niveau B.

A noter, les tarifs ont été augmentés lors du dernier conseil municipal.

Adressez vous à Boris pour de plus amples renseignements

	Dès le premier enfant	Dès le deuxième enfant	Dès le troisième enfant
Tarif à la semaine	58 €	53 €	50 €
Tarif pour 2 semaines	102 €	96 €	94 €
Tarif pour 3 semaines	137 €	135 €	131 €
Tarif à la journée	12 €	11.50 €	11 €
Tarif journée avec prestataire	17 €	16 €	15 €
Tarif du Séjour		150 €	

Nous déduisons les tickets loisirs ou les différentes aides pour les loisirs, de votre facture. Vous devez nous les fournir dès l'inscription.

Après les vacances, vous recevrez votre facture, à régler au trésor public.